

# CONVENTION

ENTRE



LA



ET

**Le Golf de la Brèche SA et**

Relative à l'utilisation de la Cabane construite par la Section Seniors

# Convention

**Entre l'Association de la Section Seniors du Golf Club de Sierre,**

**Le Golf de la Brèche SA et**

**L'Association du Golf Club de Sierre**

Relative à l'utilisation de la Cabane construite par la Section Seniors

---

## 1. Parties

**Le Golf de la Brèche SA**, propriétaire de Droits Distincts et Permanents (DDP) sur lesquels est construit le parcours de golf de Sierre et où sont érigées les infrastructures nécessaires à son exploitation (ci-après « la Brèche SA »),

**L'Association du Golf Club de Sierre**, qui exploite au quotidien le parcours et ses infrastructures, sous un contrat de location unique (ci-après « le Club »),

**L'Association de la Section Seniors du Golf Club de Sierre**, à l'origine de la construction et du financement de la Cabane (ci-après « la Section Seniors »).

---

## 2. Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités d'usage et d'entretien de la Cabane, construite et financée par la Section Seniors sur un terrain dont La Brèche SA détient un droit distinct et permanent (DDP). Elle définit également les obligations et responsabilités respectives des parties concernant cette infrastructure.

---

## 3. Reconnaissance de la contribution

Les parties reconnaissent que la Cabane a été construite et financée par la Section Seniors en 2013, puis rénovée par celle-ci au printemps 2025 dans le cadre du 30<sup>ème</sup> anniversaire de la Section Seniors. À ce titre, la Section Seniors bénéficie d'un droit d'utilisation prioritaire de la Cabane dans le cadre de ses activités.

#### 4. Droits et Responsabilités respectifs

**La Brèche SA** est le propriétaire légal de la Cabane. En ce sens, elle assure les interactions avec le propriétaire du fonds, avec les autorités communales et cantonales et avec les prestataires de service (eau, électricité).

**La Section Seniors** dispose, tant que cette convention est en vigueur, **d'un droit d'utilisation prioritaire** de la Cabane pour ses activités (compétitions seniors, rencontres, événements internes).

**Le Club** gère au quotidien la Cabane comme une des infrastructures qu'il exploite sous contrat de location auprès de la Brèche SA. Il dispose d'un droit d'utilisation de la Cabane pour ses propres activités (compétitions, rencontres, promotion du jeu de golf, autres sections, etc...). Il tient à jour le calendrier d'utilisation.

Toute amélioration, transformation ou déplacement de la Cabane doit être validée au préalable par les trois parties.

#### 5. Entretien et charges

Chaque utilisateur est responsable du nettoyage de la Cabane après usage.

**La Brèche SA** assure l'entretien structurel de la Cabane (toiture, murs, sécurité).

**La Section Seniors** est responsable de son l'entretien léger (par ex. rafraîchissement des peintures) et de celui de ses équipements (mobilier, électroménager, luminaires).

**Le Club** règle les charges régulières (impôts fonciers, électricité, eau potable et usées, assurances Bâtiment et RC) et il s'assure que la Cabane soit parfaitement nettoyée après chaque utilisation.

#### 6. Durée

La présente convention est conclue jusqu'à l'échéance d'expiration du DDP, le 31 décembre 2049.

Elle peut être dénoncée par l'une des parties moyennant un préavis écrit de **12 mois**, et après consultation préalable.

#### 7. Esprit de partenariat

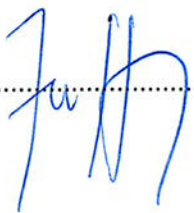
Les parties conviennent que cette convention repose sur la reconnaissance du rôle de la Section Seniors dans la vie du Club, dans un esprit de collaboration et de respect mutuel.

## 8. Litiges

Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera réglé à l'amiable entre le Conseil d'Administration de la Brèche SA, le Comité du Club et le Comité de la Section Seniors.

Fait à Granges, le 7 novembre 2025, en trois exemplaires.

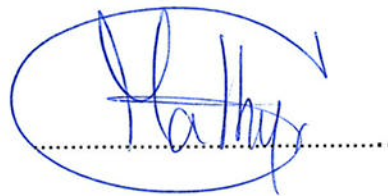
Pour l'Association de la Section Seniors du Golf Club de Sierre

  
.....  
président

  
.....  
capitaine


Pour l'Association du Golf Club de Sierre

  
.....

  
.....

Pour le Golf de la Brèche SA

  
.....

  
.....